

**DECLARATION DE PROJET D'INTERET GENERAL EMPORTANT MISE
EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE VALENCIENNES METROPOLE**

**Pour le projet de deux centrales photovoltaïques au sol
à CRESPIN**



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE
Mars 2026

I. Introduction

I.1. Localisation de la commune de Crespin

Le projet se situe sur la commune de Crespin, dans le département du Nord (59), en région Hauts-de-France.

Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, et est à ce titre couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé le 11 mars 2021, ayant fait l'objet de plusieurs évolutions et par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Valenciennois approuvé le 17 février 2014, dont la dernière modification simplifiée a été adoptée le 20 octobre 2021, qui est actuellement en révision.

Commune frontalière avec la Belgique, la ville de Crespin fait partie de l'unité urbaine de Valenciennes et comptait en 2022, 4 541 habitants. Le pôle urbain de Crespin-Quiévrechain occupe une place spécifique dans l'agglomération, en raison de son histoire industrielle très marquée et de sa position frontalière.

La commune est desservie par plusieurs infrastructures, notamment :

- L'Autoroute A2, reliant Combles à Saint-Aybert (trajet Paris/Bruxelles via Cambrai et Valenciennes) ;
- La Route Départementale n°50, reliant Escautpont et Quiévrechain ;
- La Route Départementale n°630, reliant Saint-Saulve et Quiévrechain.

Il s'agit d'une commune à dominante rurale. L'activité agricole y est présente, avec notamment l'élevage bovin. La Surface Agricole Utile (SAU) était estimée à 112 ha en 2010, soit environ 11,3 % de la surface totale de la commune.

Les principaux secteurs d'activité de la commune sont liés au commerce de gros, transport et restauration, ainsi qu'aux administrations publiques, enseignement, à la santé humaine et enfin aux industries.

I.2. Localisation des secteurs concernés par la procédure

Les secteurs concernés par la procédure sont localisés aux lieux-dits « Marais de Crespin » et « Les Ateliers », respectivement localisés à l'ouest (**Crespin Nord**) et au sud-ouest (**Crespin Sud**) de la commune de Crespin. Les deux centrales photovoltaïques au sol sont distantes d'environ 1 800 m.

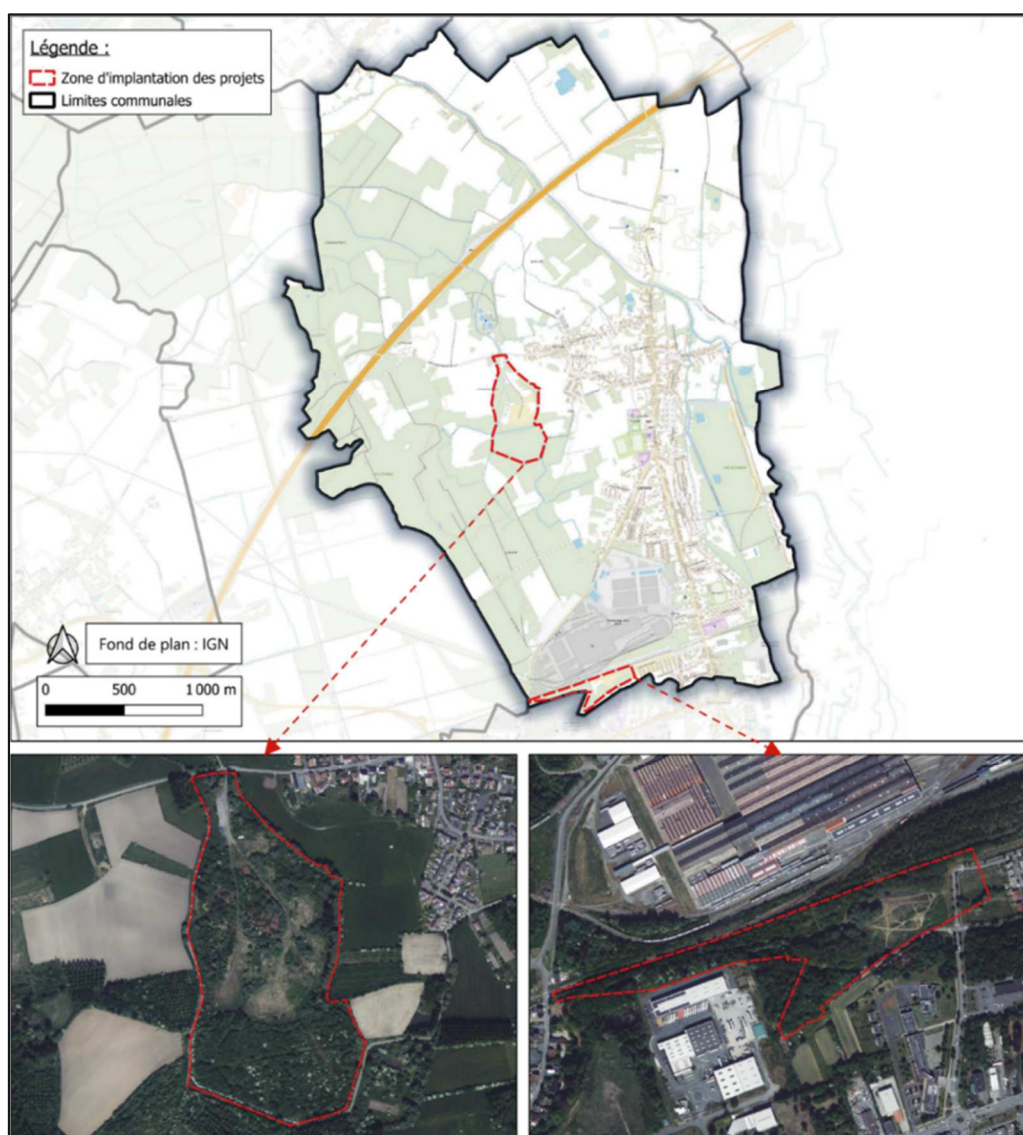
Ces deux projets sont localisés sur des **parcelles communales** :

- Le projet de **Crespin Nord** est situé sur une ancienne décharge sauvage n'ayant pas fait l'objet d'une dépollution ou d'un réaménagement agricole ou forestier (site pollué).

A proximité du projet, l'habitat prend principalement la forme d'urbanisation linéaire et de lotissements en extension concentriques. Le nord du projet se situe à la sortie de la commune de Crespin le long de la départementale D 101. Sur sa partie sud et ouest, il est bordé par le circuit pédestre « le chemin des Marais ».

- Le projet de **Crespin Sud** est situé à proximité de l'entreprise ALSTOM. Le site est une friche industrielle n'ayant pas fait l'objet d'un réaménagement agricole ou forestier. Ce terrain est recensé dans la base de données des anciens sites industriels et activités de services. Il fait l'objet d'une fiche BASIAS (n°NPC5909678), précisant que les activités pratiquées sur le site étaient liées à la « chaudronnerie, tonnellerie » puis à la « production et distribution de combustibles gazeux ». L'exploitation était réalisée par les anciens établissements de HULSTER-FAIBIE et Cie.

A proximité du projet, se trouvent plusieurs types d'entreprises, d'industries, un groupe scolaire ainsi qu'un nouveau quartier résidentiel. La zone d'étude est cadrée par des voies communales avec la voie secondaire du chemin d'Emblise à l'est, la rue de la Douane Prolongée au sud et la rue des Hauts Bois à l'ouest.



Localisation des aires d'études (Source : IGN et Ortho)

1.3. Les modalités de concertation et leurs objectifs

Par délibération en date du 20 novembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a prescrit la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLUi de Valenciennes Métropole concernant le projet de deux centrales photovoltaïques au sol à CRESPIN.

L'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme précise que les procédures de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal soumises à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une concertation. Ainsi, pendant la durée de la procédure, la participation du public est requise au titre du Code de l'Environnement.

Selon les objectifs et les modalités qu'elle s'était fixée dans la délibération, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a organisé une concertation avec la population dans le but de porter à connaissance les adaptations du PLUi nécessaires pour le projet de deux centrales photovoltaïques au sol à Crespin dans une optique d'intérêt général. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la concertation a pour objectif de développer et d'accompagner la démocratie locale en vue d'augmenter l'implication citoyenne, de garantir la transparence et la qualité de l'information. Elle a pour objet d'associer au projet les habitants, les associations locales ainsi que toutes les personnes intéressées.

Les modalités de concertation fixées étaient les suivantes :

- Mise à disposition du public sur le site internet de Valenciennes Métropole, au siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Crespin du projet de déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLUi et l'exposé de ses motifs, complétés au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, pendant la durée des études nécessaires à la mise en compatibilité,
- Déroulement de la concertation permettant de recueillir les observations éventuelles des habitants du territoire pendant une durée minimale d'un mois. Pendant cette période, les contributions du public pouvaient être recueillies des manières suivantes :
 - o Mise en place de deux registres papier (au siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Crespin) ;
 - o Par mail à l'adresse : planification@valenciennes-metropole.fr
 - o Par courrier au siège de Valenciennes Métropole (2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 – 59305 Valenciennes Cedex).
- Information du public par un avis de presse indiquant les dates de début et de fin de la concertation, huit jours au moins avant le début de la concertation.

La concertation préalable s'est déroulée du lundi 5 janvier 2026 à 9h au jeudi 5 février 2026 à 17h.

II. La présentation du bilan

II.1. Le dossier d'études

Un dossier d'études a été mis en place en version numérique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération à Valenciennes et en mairie de Crespin, aux heures et jours d'ouverture, afin que la population puisse consulter les documents de travail en lien avec la procédure.

Il était composé des éléments suivants :

- Liste des documents du dossier,
- Délibération de prescription,
- Notice de présentation justifiant l'intérêt général du projet,
- Notice de mise en compatibilité,
- Evaluation environnementale,
- Résumé non technique,
- Règlement écrit de la zone naturelle (N) modifié,
- Règlement graphique planche A de Crespin avant et après modification.

Bilan : Le dossier d'études mis à la disposition du public a permis aux habitants et toutes personnes intéressées de pouvoir être tenus informés et de suivre l'élaboration de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi.

II.2. Les registres de concertation

Deux registres, à feuillets non mobiles ont été mis en place au siège de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et en mairie de Crespin, aux heures et jours d'ouverture afin que la population puisse y indiquer ses remarques ou observations.

Ce registre a été ouvert le 5 janvier 2026 et clôturé par le maître d'ouvrage le 5 février 2026.

Bilan du registre de la Communauté de d'Agglomération : Pas de remarque.

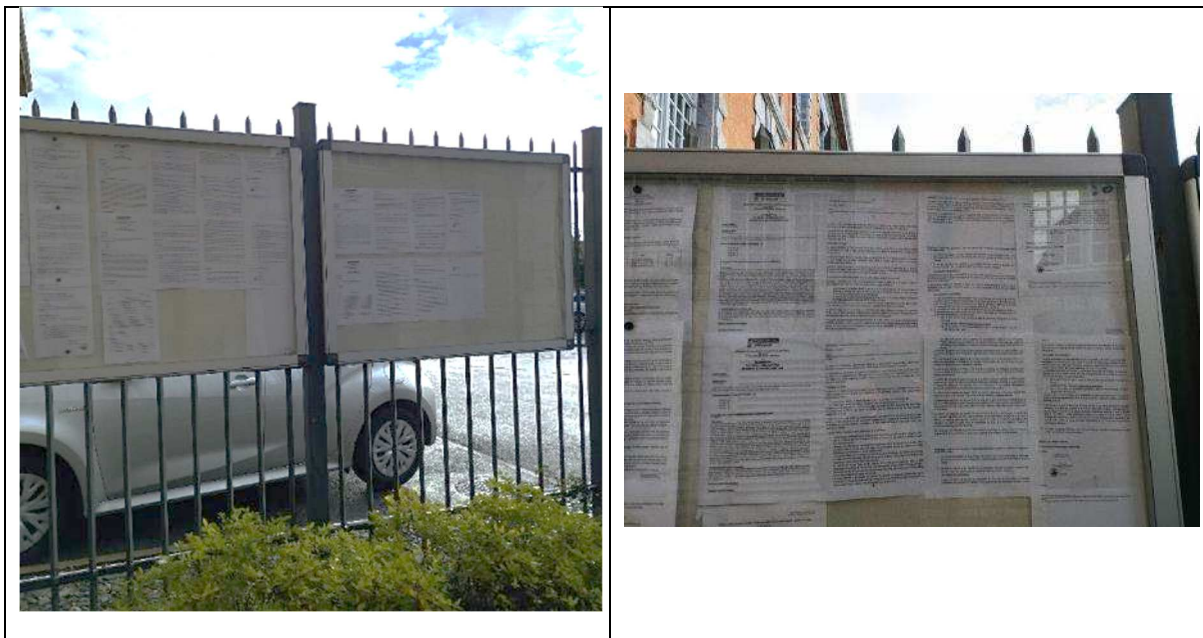
Bilan du registre de commune de Crespin : Pas de remarque.

II.3. Les autres moyens de concertation mis en place

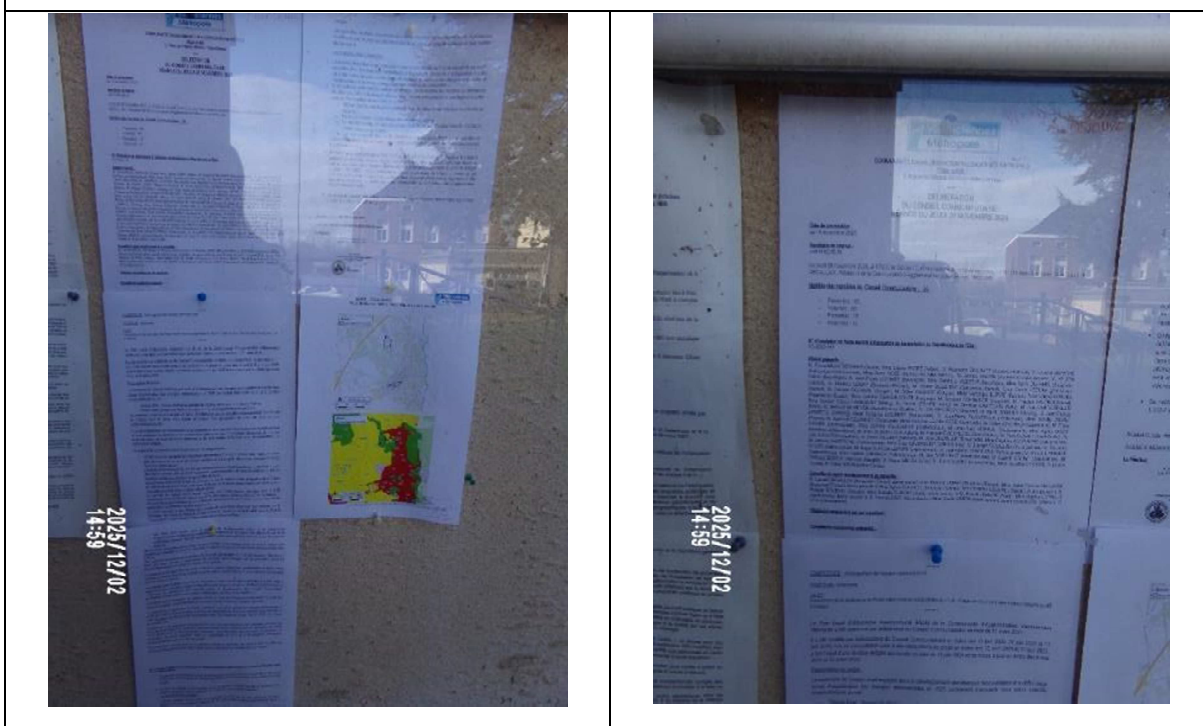
Conformément aux modalités de concertation fixées dans la délibération, le maître d'ouvrage a mis en place d'autres moyens de concertation.

a. Affichage public

La délibération du conseil communautaire du 20 novembre 2025 et l'avis de concertation préalable du public ont fait l'objet d'un affichage. Celui-ci permet d'informer la population sur les dates et les modalités de la concertation relative à la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLUi.



Affichage public « Délibération du conseil communautaire du 20 novembre 2025 », au siège de Valenciennes Métropole.



Affichage public « Délibération du conseil communautaire du 20 novembre 2025 », en mairie de Crespin.



b. Publications presse

Deux parutions ont été faites dans la presse dans le journal La Voix du Nord afin d'informer la population sur la concertation préalable relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi.

Le premier avis publié le mardi 23 décembre 2025 annonce les dates et les modalités de la concertation préalable.

LES ANNONCES

LA VOIX DU NORD
Mardi 23 décembre 2025

25

MESSÉ, ANNIVERSAIRE, PENSÉE



BRUAY-SUR-ESCAUT

Papa,

que tes rêves soit doux, comme ton cœur fut bon.
Avec toute notre affection.

Décès, Esca.

Harry SCHLIESSER
2005 - 2025

COMMUNE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX

Approbation de la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 15 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 19/12/2025.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

SCI DUPONT DAMMAN

SCI DUPONT DAMMAN
Société civile immobilière au capital de 1000 euros
Siège social : 25, boulevard Sigebert 59000 LILLE
RCS 891 263 220

Le 29 novembre 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 71 rue Alexandre DERMÉE à MERVILLE (59650), à compter du 29 novembre 2025. Par la suite au RCS de LILLE METROPOLE. Nouvelle immatriculation au RCS de DUNKERQUE.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 50 000 EUROS

SCIEUSE PROMOCIL

Entreprise Sociale pour l'habitat

4 Rue de la Croix - BP 49119
59012 NAUWELDE Cedex

LE PAS DE VACHE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 58 845,32 €
1 200 rue le Pas de Vache
59550 PRÉSCHES
336 219 437 RCS VALENCIENNES

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un PVAGE en date du 02/12/2025, il a été décidé de modifier la forme juridique de la société en la transformant en SCEA sans que cette modification apporte aucun autre réel nouveau. Madame HANKE LEMARE a démissionné de ses fonctions de gérante à compter du 02/12/2025.

Les caractéristiques de la Société sont désormais les suivantes:

DENOMINATION: LE PAS DE VACHE
FORME: SCEA
CAPITAL: 58 845,32 €
SIEGE SOCIAL: 1200 rue le Pas de Vache 59550 PRÉSCHES
OBJET SOCIAL: Exercice d'activités agricoles au sens de l'article L. 3111-1 du code rural
DURÉE: 99 ans
GERANCE: Monsieur Adrien LEMARE, demeurant 1200 rue le Pas de Vache 59550 PRÉSCHES
CESSION DE PARTS: Pas d'agrément en cas d'associé unique.
Agrément dans les autres cas.
IMMATRICULATION: La Société est immatriculée au greffe du Tribunal de commerce de VALENCIENNES (59) sous le numéro 336 219 437.

Pour Avis, la gérance.

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.



Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**
serviceclientslegales@rosselconseil.fr

09 70 80 86 12

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

FERON
Rue Claude Malty
Construction de 16 logements locatifs
Création de 4 parcelles en accession

Pour avis, la gérance.

SAS GAMING STYLE

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : Entrée 88, Porte 1, Rue Cornette - 59550 VILLENEUVE D'ASCOQ
RCS LILLE METROPOLE N°911 732 023

Par décision en date du 18/12/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18/12/2025. Le lieu où la correspondance doit être adressée, à 88 rue à VILLENEUVE D'ASCOQ (59550), Entrée 88, Porte 1, Rue Cornette, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur PINOT Quentin, demeurant à VILLENEUVE D'ASCOQ (59550), Entrée 88, Porte 1, Rue Cornette.

Les formalités d'inscription modificatives seront effectuées au R.C.S. de LILLE METROPOLE.

Le liquidateur

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Relative à la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU

Par délibération CC 2025-141 en date du 20 novembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a engagé une procédure de déclaration de projet d'intérêt général portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour le projet de deux centres photographiques au sol à CRESPIN.

L'objet de cette procédure est de faire évoluer le document d'urbanisme pour permettre et encadrer la réalisation de ce projet. Cette procédure est soumise à l'évaluation environnementale, elle fait donc l'objet d'une concertation préalable permettant au public de s'exprimer sur les adaptations du PLU nécessaires pour le projet pendant les études et en amont de l'enquête publique qui sera réalisée ultérieurement.

La concertation préalable se déroulera du lundi 5 janvier 2026 à 9h au jeudi 5 février 2026 à 17h.

La public peut consulter le dossier :

- en version dématérialisée sur le site : <https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/urbanisme-et-territoire/urbanisme/>
- en version papier au siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Crespin, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront être formulées :

- sur les registres papier au siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Crespin,
- par courrier : adressé à Monsieur le Président de Valenciennes Métropole - 2, place du Préfet Général - CS 60227 - 59335 Valenciennes Cedex (en précisant la mention « Concertation relative à la procédure de déclaration de projet d'intérêt général portant mise en compatibilité du PLU »).
- par message électronique à l'adresse unique suivante : planification@valenciennes-metropole.fr (en précisant également la mention « Concertation relative à la procédure de déclaration de projet d'intérêt général portant mise en compatibilité du PLU »).

A son issue, la concertation préalable fera l'objet d'un bilan dressé par l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole. Ce bilan sera joint au dossier de l'enquête.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

ELEVAGE LEMARE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/12/2025 il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION: ELEVAGE LEMARE
FORME JURIDIQUE: Société Civile
APPORTS: En numéraire pour un montant de 14 36 € en nature d'un montant de 5 305,04 € et au total de 5 320,04 €

CAPITAL: 5 320,04 €

SIEGE SOCIAL: 1200 rue du Pas de Vache 59550 PRÉSCHES

OBJET: La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

DURÉE: 99 ans

GERANT: Monsieur Adrien LEMARE demeurant 1200 rue du Pas de Vache 59550 PRÉSCHES

CESSION DE PARTS: Toute cession est soumise à agrément.

IMMATRICULATION: RCS VALENCIENNES

Pour avis, la gérance.

Bénéficiez d'un interlocuteur unique en local

pour la publication de vos annonces légales de Vie Juridique des Sociétés, dans le support habilité de votre choix partout en France.

Contactez-moi

Coralie Pinto
c.pinto@rosselconseil.fr
06 11 36 38 22 ou 09 70 80 86 12

Le second avis publié le 26 décembre 2025 rappelle l'objet de la procédure et le lien vers le site internet pour suivre l'état d'avancement de la procédure.

E LA VOIX DU NORD
Vendredi 26 décembre 2025

LES ANNONCES

Annuaire FUNÉRAIRE
Vous souhaitez passer dans cette rubrique, contactez-nous au
0 811 900 901 Service 0,06 €/min + prix appel

POMPES FUNÈRES GRAVE DECLIPPELEIR
03 20 29 47 16
PERMANENCE 24H/24 ET 7J/7

POMPES FUNÈRES Grave - Desclippeleir
Deux agences de proximité
4 rue de l'Égalité
LA BASSEE
298 rue Gambetta
SAINGHIN EN WEPES

ESPACE FUNÉRAIRE FOUQUET
03 20 75 89 20
PERMANENCE 24H/24 ET 7J/7

WATTELOS DOTTIGNIES
2 agences de proximité
www.fouquet-machetie-watteლოს.fr

LE CARNET
Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DU CARNET**
serviceconseil@rosselconseil.fr
0811900901 Service 0,06 €/min + prix appel

AVIS DE DÉCÈS

MARCO-EN-BARBEL
Colette DAUCHEZ-WIBAUX †, son épouse,
Pierre-Yves et Pascale DAUCHEZ-WATTINNE,
Christine DUFOUR-DAUCHEZ,
Gonzague DUFOUR,
Philippe et Odile DAUCHEZ-TOULEMONDE,
Blandine et Louis WALLAERT-DAUCHEZ,
Marie-Cécile et Xavier LIONNET-DAUCHEZ,
François et Gilles de TELLIER DAUCHEZ, ses enfants,
ses 22 petits-enfants, ses 39 arrière-petits-enfants
et toute la famille,
vous font part de l'entrée dans la joie et la lumière de la résurrection de
Monsieur Yves DAUCHEZ
survenue à Roubaix, le samedi 20 décembre 2025, à l'âge de 103 ans.
La messe de funérailles sera célébrée par le Père Armand DAUCHEZ,
son petit-fils, le lundi 29 décembre 2025, à 11 heures, en l'église du
Sacré-Cœur à Marco-en-Barbuel, place du Général Leclerc.
L'inhumation se fera au cimetière de Santes, dans le caveau de
famille.
Veuillez remplacer les fleurs par un don au profit d'une association
pour la recherche contre le cancer.
Un tronc sera prévu, à cet effet, à l'entrée de l'église.
Dans l'attente de ses funérailles, il repose au salon funéraire Martin,
6, rue du Lazaro à Marco-en-Barbuel (Boulogne).
Visites de 9 h 30 à 18 heures.
Pompes Funébres Franck et Marie MARTIN
MARCO-EN-BARBEL - 6, rue du Lazaro
LILLE - 59282, rue Nationale 03.20.89.89.46

MARCO-EN-BARBEL
Le Seigneur a accueilli dans sa Paix et sa Lumière
Madame Agnès DEKEUKELAIRE
née PAREZ
décédée à son domicile, à Marco-en-Barbuel, le mardi 23 décembre
2025, à l'âge de 92 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 29 décembre 2025, à 9 h 30,
en l'église Saint-Vincent à Marco-en-Barbuel (Boulogne).
Selon sa volonté, son corps sera conduit au crématorium d'Herlies où
une cérémonie d'adieu aura lieu à 15 h 45.
Ses cendres reposeront au cimetière du Bourg à Marco-en-Barbuel.
Dans l'attente de ses funérailles, Agnès repose au salon funéraire
Martin, 164, rue de Lille à Roncq (Blanc-Four).
Visites de 9 h 30 à 18 heures.
De la part de
Monsieur Jean DEKEUKELAIRE, son époux,
Beuno et Joëlle DEKEUKELAIRE-PIERRE,
Danielle et Thierry GRAVE-DEKEUKELAIRE,
Valérie DEKEUKELAIRE, ses enfants,
ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, toute la famille,
et tous ceux qui l'ont connue et estimée.
Pompes Funébres Franck et Marie MARTIN
MARCO-EN-BARBEL - 6, rue du Lazaro
LILLE - 59282, rue Nationale 03.20.89.89.46

ARMENTIÈRES
Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Anita LACROIX
née BLONDEL
survenue à Armentières le dimanche 21 décembre 2025, à l'âge de
77 ans.
Un dernier hommage lui sera rendu le lundi 29 décembre 2025,
à 10 heures, en la salle de cérémonie La Forêt du Silence
située 105 bis, rue Sadi Carnot 59280 Armentières.
Réunion aux portes de la salle de cérémonie à 9 h 45.
De la part de
Bernard LACROIX, son époux,
Anne-Sophie et Stéphane LACROIX-MUSEUX,
Élodie et Valentin,
Alex et Théo,
Jean-François et Virginie LACROIX-GUESTIN,
Simon et Pierre,
Bernard LACROIX †,
Martin, ses enfants et petits-enfants,
toute la famille LACROIX,
toute la famille BLONDEL,
ses frères et sœurs,
ses amis.
Dans l'attente des funérailles, Anita repose au salon funéraire,
105 bis, rue Sadi Carnot 59280 Armentières.
Les salons sont ouverts de 9 heures à 18 heures.
ROC-ELCERC
105 bis, rue Sadi-Carnot - 59280 ARMENTIÈRES
03.20.30.74.74

LUGRIN (74)
Hervé LECARDONNEL, son époux,
Yann LECARDONNEL,
Solène LECARDONNEL, ses enfants,
Serge † et Denise BENOIT, ses parents,
ses frères,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
l'ensemble de sa famille,
ont la profonde douleur de vous faire part du décès de
Madame Patricia LECARDONNEL
née BENOIT
survenue le lundi 22 décembre 2025.
Ses funérailles auront lieu le mardi 30 décembre 2025, à 15 heures, en
l'église Saint-Pierre de Lugrin.

LÉGALES
Tarification conforme à l'arrêté du 18 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités
de publication des annonces judiciaires et légales.
Scannez ce QR code pour découvrir
l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**
serviceclients@rosselconseil.fr
09 70 80 86 12

ANNONCES ADMINISTRATIVES
AVIS ADMINISTRATIFS

Valenciennes Métropole
Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)
Par délibération CC-2025-143 en date du 20 novembre 2025, une procédure de révision
allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Valenciennes Métropole
concernant des changements de zonage à BEUVRAGES a été prescrite.
Cette délibération fixe les modalités de la concertation préalable. Elle sera affichée au
siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Beuvrages, durant 1 mois.
Les modalités d'enquête publique seront précisées par arrêté du Président de
Valenciennes Métropole.
Pour savoir cette procédure :
<https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/amenagement-du-territoire/urbanisme/>

Valenciennes Métropole
Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)
Par délibération CC-2025-142 en date du 20 novembre 2025, une procédure de
modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Valenciennes
Métropole portant sur la suppression de l'emplacement réservé n°2 situé à BEUVRAGES a été
adoptée.
Cette délibération fixe les modalités de la mise à disposition du dossier au public. Elle sera
affichée au siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Beuvrages, durant 1 mois.
Les modalités d'enquête publique seront précisées par arrêté du Président de
Valenciennes Métropole.
Pour savoir cette procédure :
<https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/amenagement-du-territoire/urbanisme/>

Valenciennes Métropole
Déclaration de Projet d'intérêt général
emportant mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal (PLUI)
Par délibération CC-2025-140 en date du 20 novembre 2025, une procédure de déclaration
de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal de Valenciennes Métropole pour le projet de la phase 2 du PAVE 2
(extension du Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut) à ONNAINGE a été prescrite.
Cette délibération fixe les modalités de la concertation préalable. Elle sera affichée au
siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Crespin, durant 1 mois.
Les modalités d'enquête publique seront précisées ultérieurement.
Pour savoir cette procédure :
<https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/amenagement-du-territoire/urbanisme/>

Valenciennes Métropole
Déclaration de Projet d'intérêt général
emportant mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal (PLUI)
Par délibération CC-2025-141 en date du 20 novembre 2025, une procédure de déclaration
de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal de Valenciennes Métropole pour le projet de deux centrales photovoltaïques
au sol à CRESPIN a été prescrite.
Cette délibération fixe les modalités de la concertation préalable. Elle sera affichée au
siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Crespin, durant 1 mois.
Les modalités d'enquête publique seront précisées ultérieurement.
Pour savoir cette procédure :
<https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/amenagement-du-territoire/urbanisme/>

c. Adresse électronique

Une adresse électronique a été mise en place. Cette adresse permettait l'expression des remarques liées à la procédure de déclaration de projet concernant le projet de deux centrales photovoltaïques au sol à CRESPIN.

Bilan : 1 observation a été apportée.

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30212-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception en préfecture : 15/10/2026

Il s'agit d'un courrier envoyé par la société TRAPIL, gestionnaire de la canalisation (oléoduc) Cambrai-Glons, en pièce jointe du mail ci-dessous.



Ce courrier ne concerne pas la présente procédure comme l'indique l'extrait du courrier ci-dessous.

4) **Projet de centrales photovoltaïques à Crespin**
Ce projet n'est pas concerné par notre canalisation.

Ce courrier rappelle :

- les servitudes liées à la construction et l'exploitation des pipelines,
- les servitudes liées aux zones d'effets des pipelines,
- les dispositions diverses à intégrer dans le PLUi.

Ces éléments avaient déjà été envoyés à Valenciennes Métropole à l'occasion d'autres procédures et enquêtes publiques. La réponse apportée est la suivante :

Les observations ne concernent pas la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi.

Des courriers similaires ont déjà été transmis lors de précédentes enquêtes publiques et ces informations ont été prises en compte par la CAVM. Un complément sera apporté au règlement écrit dans le cadre de la modification de droit commun n°3 du PLUi en cours d'élaboration et les servitudes seront mises à jour lors de la prochaine procédure de mise à jour des annexes.

d. Adresse postale

Elle permettait l'expression des remarques liées à la procédure. Le courrier devait être adressé à Monsieur le Président de Valenciennes Métropole en précisant la mention « Concertation relative à la procédure de déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLUi » et envoyé à l'adresse postale de la Communauté d'Agglomération, soit au 2 place de l'Hôpital Général à Valenciennes.

Bilan : Aucun courrier n'a été reçu.

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30212-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception en préfecture : 15/10/2026

e. Création d'une rubrique sur le site internet

Le dossier est également présent dans une rubrique « Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°4 – Crespin » sur la page PLUi du site internet de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

Les éléments disponibles sont ceux du dossier d'études (cf. chapitre II.1).

The screenshot shows the website of Valenciennes Métropole. The main navigation bar includes: Institutions, Compétences, Grands projets, Sortir & découvrir, Actualités, and Investir & entreprendre. The page title is 'Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°4 – Crespin'. The content includes:

- Objet :** Création de 2 secteurs NEnr permettant la réalisation et l'encadrement du projet de deux centrales photovoltaïques au sol à CRESPIN.
- Date de prescription :** 20 novembre 2025
- Concertation préalable du public :** du 5 janvier au 5 février 2026
- Date de l'enquête publique :** à venir
- La concertation préalable permet au public de s'exprimer sur les adaptations du PLUi rendues nécessaires pour ce projet pendant les études et en amont de l'enquête publique qui sera réalisée ultérieurement.
- Le dossier est disponible en version dématérialisée [ici](#).
- Une version papier est consultable au siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Crespin, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Toute personne intéressée peut exprimer, communiquer ses observations ou contributions sur le projet :
 - sur les deux registres papiers tenus à la disposition du public au siège de Valenciennes Métropole et en mairie de Crespin, aux jours et heures habituels d'ouverture.
 - par courrier : adressé à Monsieur le Président de Valenciennes Métropole – 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 – 59305 Valenciennes Cedex (en précisant la mention « Concertation relative à la procédure de déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLUi »).
 - par messagerie électronique à l'adresse unique suivante : planification@valenciennes-metropole.fr (en précisant également la mention « Concertation relative à la procédure de déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLUi »).
- Date de l'enquête publique :** à venir

L'avis de la concertation préalable a été également mis en avant dans la rubrique « actualités » du site internet de Valenciennes Métropole et de Crespin.

The screenshot shows the 'Actualités' section of the Valenciennes Métropole website. The article is titled 'Avis de concertation préalable du public' and is dated 5 janvier 2026. The content includes:

- Sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Valenciennes Métropole dans le cadre de la déclaration de projet relative au projet de deux centrales photovoltaïques au sol à CRESPIN.**
- Par délibération CC 2025-141 en date du 20 novembre 2025 le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a engagé une procédure de déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour le projet de deux centrales photovoltaïques au sol à CRESPIN.
- L'objet de cette procédure est de faire évoluer le document d'urbanisme pour permettre et encadrer la réalisation de ce projet. Cette procédure est soumise à évaluation environnementale, elle fait donc l'objet d'une concertation préalable permettant au public de s'exprimer sur les adaptations du PLUi rendues nécessaires pour ce projet pendant les études et en amont de l'enquête publique qui sera réalisée ultérieurement.
- La concertation préalable se déroulera du lundi 5 janvier 2026 à 9h au jeudi 5 février 2026 à 17h, soit 32 jours consécutifs.
- Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi et l'exposé de ses motifs seront tenus à la disposition du public :

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20261013-30212-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception en préfecture : 15/10/2026



f. Autres concertations dans le cadre du projet

A noter qu'une consultation du public a été préalablement menée dans le cadre de la planification des énergies renouvelables ayant pour objet la création de deux zones d'accélération des énergies renouvelables. Celle-ci s'est déroulée du 10 janvier au 12 février 2024.



Des communications à l'attention du public sont également parues dans la presse :

Date	Titre	Interlocuteur
16/05/2022	Crespins : deux parcs de panneaux solaires vont être installés sur la commune	L'Observateur
22/05/2022	Crespins : la commune sera munie de deux parcs solaires	kitpanneauxsolaires
23/01/2023	27 000 panneaux solaires bientôt installés près de Valenciennes	L'Observateur du Valenciennois

Conclusion

Le projet a fait l'objet d'une concertation assez importante, qui a démarré en 2024. La présente déclaration de projet permet d'approfondir cette dernière, mais sous l'angle de la compatibilité avec le PLUi. Il n'y a pas eu de remarques émises sur le dossier. Les habitants seront à nouveau invités à s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique qui sera menée conjointement à celle du permis de construire.